



Allocations chômage pour un expatrié

Par **mimicarla**, le **16/01/2008** à **14:53**

bonjour

Mon fils a quitté la France en Janvier 2006. Il a d'abord travailler à Nouméa (Nelle Caledonie) puis est parti à Tahiti où il a créé sa société en Juillet 2006.

Il va revenir vivre en France fin d'année 2008 avec sa compagne et un bébé de 8 mois

Comme il n'a pas cotisé aux Assedic il n'a pas droit aux allocations chômage.(elle non plus d'ailleurs)

Est-il exact qu'il peut prétendre à une allocation chômage pour création d'entreprise de moins de 36 mois ? Et auprès de quel organisme doit-on s'adresser.

Pouvez-vous me dire a quelles allocations ils pourraient prétendre tous les deux

Avec mes remerciements, veuillez gréer, l'expression de mes salutations distinguées